L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

JEUDI MATIN, 29 JANVIER 1835.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 29 janvier.

En répondant dans notre journal d'hier à la résolution qu'avait présentée M. Brasher, relativement au retard qu'éprouvait, l'imprimeur à l'impression de plusieurs rapports, nous n'avons pas eu l'intention comme le dit l'honorable membre de manquer de respect à la chambre, mais seulement celle de nous disculper de la négligence qu'on nous attribue dans l'exécution de nos travaux. Nous avons, ce semble, suffisamment prouvé qu'il n'y a nullement de notre faute dans le retard qu'éprouve l'impression des rapports qui nous ont été envoyés; nous avons assez clairement prouvé qu'il n'y avait aucun reproche à nous adresser à cet égard; et il nous reste à ajouter de nouveau aujourd'hui, que la *principale partie du texte français n'est pas encore à notre bureau.*

M. Brasher trouve surprenant qu'un officier de la chambre prenne *la liberté* de faire des remarques semblables à celles que nous avons faites. Ne faudrait-il pas vraiment, parce qu'on est officier de l'Etat, se laisser accuser par un juge incompétent, sans user du droit de nous défendre? C'est un privilège que nous avons, et que M. Brasher, ni aucune puissance au monde ne peut nous enlever; et nous en donnerons des preuves toutes les fois que nous nous trouverons dans le même cas.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

SEANCE DU 28 JANVIER 1835.

M. Brasheur donne avis qu'il présentera un bill pour exempter du service militaire les personnes qui ne paient pas de taxes à l'état. Il croit qu'il se jette dans l'eau chaude, car il a déjà eu à se plaindre d'un des officiers de cette chambre pour une résolution qu'il a présentée hier.

L'orateur informe le membre que cette résolution n'est pas devant la chambre.

La résolution étant prise en considération, M. Brasheur dit que son dessein hier n'était pas de faire des réflexions sur l'imprimeur de l'état; il désirait seulement savoir comment allait l'ouvrage, et il croit qu'il est très surprenant "qu'un officier de la chambre prenne la liberté de faire des remarques semblables à celles imprimées dans la gazette d'Etat de ce jour. Il croit que c'est une insulte directe à la chambre; car, ajoute-t-il, n'avons-nous pas le droit de nous informer comment nos officiers font leurs devoirs sans nous exposer à être insultés par eux?" (Après ces remarques, M. Brasheur retire sa résolution.)

"Bill pour rappeler l'acte nommant des peseurs de coton."

M. Augustin dit qu'avant d'adopter ce bill, il croit que les membres doivent y réfléchir. Cet acte selon lui est d'une très grande importance. Il désirerait que les membres qui ont introduit ce bill voulussent bien s'expliquer, car il ne peut s'empêcher de croire qu'il y a quelques motifs secrets qui ont donné lieu à cette mesure, car il ne s'agit de rien moins que de destituer tout d'un coup 15 officiers assermentés de l'Etat. Cet acte lors de son origine était demandé par les planteurs, par les marchands et les courtiers, parce que les marchands d'Europe se plaignaient qu'il y avait toujours une perte de 15 à 20 pour cent sur le coton. Ce déchet existe encore et il provient de ce que le coton sèche à bord des navires mais les marchands ont l'avantage de pouvoir envoyer une facture signée par des officiers de l'Etat assermentés. Avant l'adoption de cette mesure, on supposait toujours qu'il y avait de la fraude de la part des vendeurs, et c'est le moyen le plus efficace de remédier à ces suppositions. Comme il ne voit aucun bien résultant du présent bill, il ne peut voter pour son adoption; il désire qu'il soit renvoyé à un comité spécial.

M. Winn dit que ce bill a déjà été référé à un comité; il s'oppose donc à la motion.

M. Augustin demande l'ordre du jour.

Le bill pour incorporer le chemin à coulisses d'Atchafalaya est pris en considération. Les 22 premières sections sont adoptées. M. Sparks demande l'ajournement afin de donner aux membres le temps de réfléchir sur la 23me. section qui paraît souffrir quelques difficultés. La chambre s'ajourne à demain.

L'événement déplorable qui s'est passé en France, dans la prison de Clairvaux, où sont détenus plusieurs républicains, mérite d'être rapporté: en lisant ce récit on pourra se faire une idée des traitements que le gouvernement de Louis-Philippe exerce envers les malheureux détenus politiques. On a blâmé avec raison les scènes de 93; mais jusqu'à un certain point, elles nous paraissent plus excusables que les crimes qui se commettent aujourd'hui au nom d'un roi qui est sorti d'une révolution. Le peuple dans le moment de sa fureur, se livre à des excès épouvantables, mais il n'a rien calculé; un gouvernement qui commet les mêmes excès, est bien plus coupable, car il est de sang-froid et a calculé les tourments qu'il veut faire endurer à ses victimes. Mais sans nous étendre davantage, nous livrons aux réflexions de nos lecteurs, l'extrait suivant d'une lettre du républicain Jeanne, où se trouve le récit complet de ce déplorable événement:

"Les gardiens se retirent, et libres pour un instant, Rixain et moi nous nous précipitons dans les bras l'un de l'autre. C'était un dernier adieu.

"Bientôt un bruit confus de pas et d'armes nous apprit que notre dernière heure allait sonner... La garde entra. Les soldats remplissaient notre salle basse et une partie était restée au dehors. Alors m'adressant aux vétérans: "Mes amis, on veut m'infliger une punition arbitraire, et je ne veux pas m'y soumettre. Je vous le déclare, nous savons que nous ne sommes pas de force à résister long-tems, mais nous ne nous rendrons pas, et nous savons mourir. Si, comme j'aime à le croire, vous êtes des braves, retirez-vous, car vous n'êtes pas fait pour l'assassinat. Si, au contraire, les lauriers du 35e. régiment troublent votre sommeil, faites feu. En l'absence de votre officier, qui, par prudence sans doute, reste en dehors en vous commandant d'avancer, aucun soldat, je commanderai le feu..... "

"Ils restaient indécis, mais la baïonnette croisée à un pied de ma poitrine, et l'officier, toujours en dehors, criait: "Avancez! avancez!..." Alors le sous-chef des gardiens s'approchant de moi: "M. Jeanne, au nom de Dieu, rendez-vous! évitez un malheur!—Je lui dis que je ne le voulais pas, me counez-vous?...." Mais en lui parlant, j'avais perdu de vue les autres assaillans, et je sentis une baïonnette me traverser la poitrine.... Sortie par l'omoplate droite, elle me clouait à la muraille dans laquelle elle fit un trou. En détournant la tête, au même instant, un second coup traversait la manche de mon habit.

"Pendant ce temps un troisième vétéran promenait de mon ventre à ma poitrine, la baïonnette dont il voulait me percer.... Il semblait choisir la place!.... Déjà le sang qui refluait à la gorge m'étouffait, je pouvais à peine parler.., un nuage étendu sur mes yeux ne me permettait presque plus de distinguer les objets. "Frappe, lâche, dis-je encore d'une voix à peine intelligible, frappe, tu as ma croix!...." Et il allait frapper lorsque les cris: "Te rends-tu?... tu rends-tu?..." poussés par les autres vétérans, et la voix mâle, sonore et calme de Rixain qui répondait: Eh! non, imbéciles, vous savez bien qu'un républicain ne se rend jamais...." firent que mes courageux adversaires m'abandonnèrent pour se jeter sur mon ami; je n'étais plus dangereux, et il y avait encore des lauriers à cueillir.

"Privé de l'appui de la baïonnette qui me tenait collé au mur, je tombai sur les genoux; mais aussitôt la pensée du danger qui menaçait mon ami me rendant quelque force, je m'élançai d'un bond au milieu des assaillans, qui reculèrent par un mouvement d'effroi.—"Misérables! vous avez peur! Je me rends; épargnez mon ami!..." Ils rirent alors sur moi et m'entraînèrent en me frappant de la crosse de leurs fusils, moi qui ne leur opposais plus de résistance.

"Mes adversaires étaient maîtres de ma personne, ils possédaient un peu plus qu'un cadavre. Ce n'était pas assez pour le directeur et pour son digne mandataire le furieux lieutenant des vétérans de Clairvaux. Rixain atteint de trois coups de baïonnette, l'un à la main, elle était traversée, l'autre au côté gauche, et le troisième à la tête; Rixain que l'on n'avait pas l'ordre d'arrêter, oubliant ses blessures pour ne se souvenir que de la fraternité jurée, s'élance vers nous en disant: "Vous n'avez pas l'ordre de m'arrêter, je ne suis pas votre prisonnier.....: mais Jeanne est mortellement blessé, vous le voyez..., je vous demande à l'accompagner pour lui donner des soins."—L'on saisit Rixain. Comme moi, il est assommé de coups de crosse.... Je le vois tomber... Alors me retournant vers l'officier qui pour la deuxième fois répétait: "Au pas! Marchez au pas, Messieurs!"—Je lui dis. "Lieutenant souffrirez-vous...."—"Misérable rebelle! s'écrie-t-il..." et il me porte un coup de sabre sur le crâne. Il lève encore le bras.. Il va redoubler... les gardiens restés à l'écart s'élancent, nous entourent.., le gardien-chef reçoit le second coup sur l'oreille (il n'en est pas encore guéri), et nous sommes enfin garantis des coups de ces fameux."

EXTERIEUR.

PARIS, 19 décembre.

—Sir Robert Peel, premier ministre actuel de Guillaume IV, remplira à la fois les fonctions de premier lord de la trésorerie et celles de chancelier de l'Echiquier. Wellington sera décidément ministre des affaires étrangères, et lord Lyndhurst, chancelier provisoire, est confirmé dans son emploi. Ces trois nominations étaient les seules connues au départ du dernier courrier de Londres. Des propositions officielles avaient été adressées à lord Stanley, au duc de Richmond et à sir J. Graham pour les engager à faire partie du cabinet, mais on croyait généralement qu'ils n'accepteraient pas. Cette fusion des semi-whigs avec les tories les moins exaltés, est le dernier espoir du parti anti-réformiste. S'il est forcé d'y renoncer, il faudra qu'il résigne le pouvoir, ou qu'il dissolve immédiatement la chambre des communes, et on espère qu'il adoptera cette mesure extrême qui amènerait des élections plus libérales encore que les précédentes.—(*Journal du Havre.*)

—On écrit de Bayonne, en date du 8, qu'il parait que les affaires de Biscaye et de Navarre vont prendre enfin une tournure décisive. Mina s'est porté en personne aux Aldules et à Elizondo.

—Les arrestations recommencent à Lyon. Quatorze ouvriers en soie ont été conduits en prison dans la journée du 7. On y a reconduit le même jour plusieurs inculpés du complot d'avril mis en liberté depuis longtemps.

Un crime affreux a été commis, il y a quinze jours, sur la route de Lyon à Panissière. Les circonstances en sont si extraordinaires, si romanesques même, que nous hésiterions encore à le faire connaître à nos lecteurs, et nous n'avions pour garant de sa réalité un respectable ecclésiastique voisin de l'endroit où l'assassinat a eu lieu et ami de la victime. C'est M. le desservant de la paroisse de Valbenoîte, près Saint-Etienne. Voici les détails dont il nous a confirmé l'exactitude:

M. Simon, curé d'un petit village du département de la Loire, s'en retournait un soir tranquillement à son presbytère, monté sur son pacifique cheval, lorsque tout à coup, sur le bord d'un vaste étang, il se voit assailli par trois malfaiteurs. Impossible de tenter la moindre résistance, et le pauvre curé se laisse sans mot dire dépouiller de sa soutane, de sa vieille montre en or, de son cheval et du peu d'argent qu'il portait sur lui pour le distribuer à ses pauvres. Après avoir ainsi accompli leur vol, les trois brigands s'éloignent, laissant leur victime grelotant au bord de l'eau, mais heureuse encore d'en être quitte pour un dépouillement complet.

M. Simon se disposait à s'orienter pour regagner son domicile, lorsque tout-à-coup il voit les voleurs revenir sur leurs pas. Les misérables s'étaient ravisés, et la crainte que le curé ne les reconnaître et fût dans le cas de les dénoncer leur avait suggéré un dessein bien plus atroce. Ils entourent donc de nouveau le pauvre ecclésiastique et lui déclarent que le besoin de leur sûreté personnelle leur fait un devoir de se débarrasser de lui, qu'il n'a en conséquence qu'à recommander son âme à Dieu et à se préparer à mourir. Ils lui laissent seulement le choix du genre de mort, il sera assommé sur place à coup de bâton ou noyé dans l'étang s'il le préfère.

Après une vaine résistance et des supplications plus vaines encore, M. Simon, se rappelant qu'il sait nager et songeant peut-être que quelque circonstance imprévue peut venir à son secours, se décide pour l'étang. On le dépouille alors du reste de ses vêtemens, on lui attache une énorme pierre au cou, on lui lie les mains et on le précipite dans l'eau, puis les assassins s'éloignent en emmenant le cheval, croyant avoir ainsi fait disparaître toutes les traces de leur forfait.

Ils s'arrêtent à une demi-lieue environ, frappent à une auberge, s'y font donner à souper, mettent le cheval à l'écurie, et se couchent ensuite tranquillement, comme des gens dont la conscience serait tranquille.

Pendant ce temps, le malheureux Simon, après avoir lutté long-temps contre la mort, en se soutenant tant bien que mal sur l'eau, avait eu le bonheur de dégager une de ses mains des liens qui l'étreignaient; il avait ensuite, à grande peine, dénoué la corde qui serrait son cou, et, ranimé par l'espoir d'une prompte délivrance, il avait employé ses dernières forces à regagner le rivage, où il était enfin arrivé sain et sauf, mais épuisé de fatigue.

Le voilà donc sur le bord, rendant grâces à Dieu de l'avoir sauvé si miraculeusement; mais que faire à cette heure et dans un pareil état? Enfin, M. Simon se décide, à aller implorer l'hospitalité dans la première maison qu'il rencontrera, et il se met en route. Le hasard, ou plutôt la Providence, le conduit à une auberge. Il frappe, et une servante lui demande, en entr'ouvrant une croisée, ce qu'il veut à une heure aussi avancée. Le curé répond qu'il désire un lit pour se reposer, et prie la servante de lui jeter une couverture pour qu'il puisse s'envelopper, attendu qu'il est sans vêtemens, et paraître décemment devant elle.

La couverture est jetée, et pour l'introduire, comme la porte principale était fermée, on lui en ouvre une autre qui donne sur la cour; il entre, et, en passant devant l'écurie, son cheval, le reconnaissant probablement au flair, se met à hennir de joie. M. Simon s'arrête étonné, il pénètre dans l'écurie, et reconnaît à son tour sa fidèle monture. Il fait éveiller le maître de la maison, lui demande s'il n'a pas logé chez lui trois hommes dont il donne le signalement. Sur sa réponse affirmative, il lui raconte l'attentat dont il a été victime.

On envoie chercher la gendarmerie, et les trois brigands sont en un instant après arrêtés, nantis encore de leur butin. Mis à la disposition des magistrats, ils attendent aujourd'hui dans les prisons la juste punition de leur crime, et le bon M. Simon remercie chaque jour le ciel de l'avoir ainsi arraché par miracle à une mort qu'il regardait comme certaine.—(*Journal du Commerce de Lyon.*)

PARIS, 10 décembre.

Si les nouvelles de Constantinople que donne la *Gazette universelle d'Augsbourg* sont vraies, il faut croire que la politique anglaise a complètement changé à l'égard de l'Orient:

"Constantinople, 15 novembre.

"Après l'arrivée d'un courrier de Londres, lord Ponsonby a eu une longue conférence avec le reiss effendi, dans laquelle il lui a fait connaître les intentions de son cabinet relativement à la position de Méhémet Ali et à la marche qu'il faudrait suivre vis-à-vis de lui; on apprend que le gouvernement anglais est décidé à ne permettre à Méhémet aucune incursion sur les territoires soumis à la Porte. On est persuadé à Londres de la nécessité de se rapprocher de la politique russe et d'agir d'accord avec cette puissance. Les animosités qui régnaient jusqu'à ce moment vont cesser, et la paix se consolidera en Orient. Si Méhémet oubliait qu'il doit ses succès dans la dernière guerre à l'indulgence de l'Angleterre, et s'il continuait malgré les remontrances du cabinet de Londres à affronter la Porte, il s'en repentirait bientôt; car on ne tarderait pas à prendre contre lui des mesures énergiques. On assure que l'escadre anglaise a reçu l'ordre, si, dans un certain délai, Méhémet n'a cédé, de se placer devant Alexandrie et de bloquer les ports d'Egypte. On ignore si l'escadre française participera au blocus. La politique présumée de la France est encore mystérieuse; on croit qu'elle n'agirait pas avec vigueur contre le vice-roi: liée par ses intérêts de commerce, elle voudra ménager Méhémet: la politique du cabinet de Paris a cependant été toujours la même que celle du cabinet de Londres vis-à-vis de l'Orient. Le consul français à Alexandrie a déjà reçu l'ordre de ne rien négliger pour rendre Méhémet plus docile et pour empêcher les extrémités auxquelles on s'est résolu à Londres."—(*Gaz. d'Augsbourg.*)

PARIS, 12 décembre.

Opinion de Lord Palmerston sur le ministère Tory.

Dans un banquet qui lui a été offert, dans la division du sud du comté de Hants, lord Palmerston a prononcé un discours, dans lequel, après avoir raconté sa vie politique, il déclare qu'il ne peut croire que le gouvernement actuel se soutienne. Et voici ses raisons: "Je ne le crois pas en harmonie avec les sentimens du pays, et je ne crois pas des hommes honorables capables de s'associer à lui, sans avoir la pensée de faire prévaloir leur opinion. On nous dit: "Ne jugez pas les hommes sans les entendre; mais ils n'en sont plus à faire leurs preuves. Chaque jour on peut connaître, par les discussions parlementaires, l'opinion des hommes publics. Je suis convaincu personnellement que le gouvernement ne peut tenir; mais je crois qu'il est de la plus grande importance que la lutte qui lieu entre lui et les libéraux de toutes les nuances, et la lutte ne saurait être longue; je l'espère du moins, et si je vous ai réunis, ce n'était pas dans l'intérêt de mon ambition personnelle, mais pour vous mettre à mettre de servir les intérêts de votre pays en continuant à voter comme vous l'avez fait. Sa seigneurie a été vivement applaudie.—(Globe.)

Voici, au reste, la partie du discours de lord Palmerston relative aux affaires étrangères:

"L'administration qui a cessé d'exister a beaucoup fait pour le bonheur du pays à l'intérieur, en assurant de nombreuses économies, et au moment même où elle a quitté les affaires, le chiffre des recettes excédait de neuf mille livres sterling celui des dépenses. Mais ce n'est pas tout; nous avions promis au pays de conserver la paix; je me rappelle qu'on nous disait, au moment où nous faisions cette promesse, qu'il n'était pas de puissance humaine qui pût nous permettre de la tenir. Je me rappelle qu'en décembre 1830, un ami personnel, quoique mon adversaire politique, me disait qu'avant Pâques nous aurions infailliblement une guerre générale en Europe, et que si un ange descendait du ciel pour venir écrire nos dépêches, l'ange lui-même ne réussirait pas à nous assurer la paix. Eh bien, Messieurs, il n'est descendu du ciel aucun messager pour venir à notre aide, et néanmoins la paix a été maintenue. Nous avons conservé la paix non-seulement jusqu'à Pâques 1831 mais jusqu'à Noël en 1834. Je ne veux point ici (ce ne serait pas le lieu) entrer dans des détails sur le système politique suivi; mais je puis dire que le principe constant de l'administration a été de soutenir l'honneur du pays et de ne céder à aucune autre. Bien qu'on nous ait accusés d'avoir fait des concessions à la France, nous avons fait d'une ennemie une amie, et il ne faut pas oublier que, pendant que les tories nous accusaient de faire des concessions à la France, les républicains de ce pays accusaient le ministère français de trop concéder à l'Angleterre. Ainsi les deux partis, dont le but était d'entraîner les deux pays dans une guerre, accusaient chacun son gouvernement de sacrifier l'honneur national au désir de conserver la paix. Ce reproche est aussi peu fondé en Angleterre qu'à Paris.

"Nous avons toujours, dans toutes nos relations, pris à tâche de secourir les faibles et ceux qui avaient besoin de protection, et de nous montrer fermes décidés, tout en tenant un langage modéré, vis-à-vis des puissances formidables qui auraient pu être portées à abuser de leurs forces. Au moment où nous entrions en place, la Belgique luttait pour son indépendance et les succès pour elle était douteux. La Belgique est maintenant reconnue comme état indépendant par les cinq grandes puissances de l'Europe. Don Miguel opprimait le Portugal, il avait renversé la constitution, [illegible] Maintenant dona Maria règne sur un peuple libre, la constitution est fermement et irrévocablement établie. Quand nous entrâmes aux affaires, Ferdinand était roi d'Espagne, et dans ce pays il n'y avait de liberté ni civile ni religieuse; et maintenant l'Espagne [illegible] gouvernement éclairé, et, comme [illegible] et les autres états libéraux, elle [illegible] politique. Ainsi nous avons maintenu [illegible] sans compromettre l'honneur national [illegible] en faisant faire à la liberté un pas en avant, conformément au vœu de tout bon Anglais. Voilà, Messieurs, les titres que je crois pouvoir présenter à la confiance des électeurs, si une réélection a lieu, et cette opération ne saurait être douteuse, il y aura *une réélection générale.*"—(*Globe.*)

—On lit dans le *Journal du Loiret*:

"Un grand malheur est arrivé ici dimanche dernier. Quatre ouvriers maçons étaient occupés à construire la voûte d'une glacière, lorsque les cintres, trop fragiles, ont cédé sous le poids des pierres et des hommes, et tous s'est englouti à la fois dans un précipice de quarante pieds. Un ouvrier en est sorti légèrement blessé, deux autres ont été retirés à grand'peine avec chacun une cuisse cassé et force meurtrissures; mais le quatrième est resté enseveli sous les décombres; il était environ onze heures du matin.

"A la nouvelle de cet événement une foule nombreuse s'est portée sur les lieux, et les premiers efforts pour déterrer le malheureux que l'on croyait entendre ont d'abord été difficiles et même périlleux. Mais un dévouement d'humanité a bientôt fait descendre dans ce gouffre des travailleurs courageux. Bientôt la présence de M. le maire a régularisé les moyens de salut: mais en vain, car sur les huit heures du soir on n'a exhumé que le cadavre de l'infortuné maçon.

(Par autorité.)

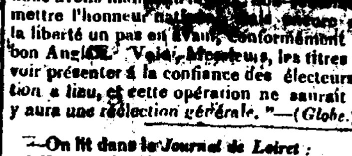

Résolu qu'un comité de deux membres de la part du sénat et de trois membres de la part de la chambre des représentans soit nommé afin d'informer M. Edward D. White, le Gouverneur élu, que les deux chambres de la législature, seront prêtes à le recevoir à la chambre des représentans, lundi 2 février prochain, à midi, afin de prêter son serment d'office, comme Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Que le dit comité soit de plus autorisé à inviter les Juges de la Cour Suprême à assister à cette cérémonie, afin d'administrer le serment d'office au dit Gouverneur.

Il est de plus résolu que le maire et le recorder de la Nouvelle-Orléans, ainsi que les autorités constituées des Etats-Unis et de cet Etat, soient invitées à assister à l'installation du Gouverneur,—et que le dit comité soit autorisé à faire les préparatifs nécessaires à la dite cérémonie.

Les personnes mentionnées dans la résolution ci-dessus sont respectueusement invitées à assister à l'installation du Gouverneur de cet Etat, qui doit avoir lieu, à la chambre des représentans, lundi prochain, à midi, conformément à la dite résolution.

J. THOMAS, Rap. } comité de la part du
J. DUPRE, } Sénat.
M. G. PENNE, Rap. } comité de la part de
V. PATIN, } la Chambre.
E. MONTEGUT. }

P. S. Les éditeurs de Gazette de cette ville sont invités à publier les résolutions ci-dessus.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Thénix, Green, St. Marks, A. Fisk.
Brick Mary, Hill, New-York, A. S. Page.

ARRIVES

Bateau à vap Pontchartrain, Walker, des Natchitoches

CHANGEMENT DE DOMICILE

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il a transporté son magasin dans la rue du Camp, No. 132, vis-à-vis la Place Lafayette, où l'on trouvera de beaux papiers et bordures pour appartemens, des paysages, des statues pour décors, devants de cheminée, très-beaux dessins, franges en soie, velber de Loubeck, ornemens dorés, &c. MM. les marchands, les amateurs et capitaines de navires, trouveront continuellement dans son magasin de belle mousse en balle, du crin, des plumes &c.

Un grand nombre de matelats, traversins, oreillers, soit en mousse, crin ou plumes, de toutes les dimensions, au prix les plus modérés. Il refait les vieux matelas et espère par le zèle qu'il apportera à faire l'ouvrage qui lui sera confié, mériter la continuation de l'encouragement dont il a été honoré jusqu'à ce jour.

Deux ou trois bonnes couturières trouveront de l'emploi, soit au mois ou à l'année.

29 janv—3 P. G. SALVETAT.

BANQUE DU COMMERCE
DE LA NOUVELLE ORLEANS.

LES personnes qui ont des actions de cette banque sont notifiées par les présentes, que conformément à l'acte d'incorporation, il y aura une élection annuelle de onze directeurs, au nom des actionnaires, à la dite banque, le 2 mars prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.

Par ordre de la direction.

29 janv JOSEPH SAUL, caissier.

EAU DE FLORIDE.

PLUSIEURS douzaines de bouteilles de cette eau, ainsi que des sangsues, à vendre à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD.

29 janv rue Royale, No. 123.

MR. BRIENGNE, Maréchal Vétérinaire, récemment arrivé de France, avertit le public qu'il fera les ferrures, à la française et à l'anglaise, ferrures à la flacre, pour les chevaux de selle, chevaux de course, chevaux de traits, &c. &c.

Il traitera toutes les maladies des animaux domestiques, et exécutera les opérations les plus délicates; il prendra des abonnemens pour la ferrure, et pour les traitemens, selon la volonté des demandeurs; son expérience et les succès de ses traitemens lui font espérer qu'il méritera la confiance du public. Son atelier est rue St. Philippe, entre Bourbon et Dauphine, No. 112. 29 janv—8

TRAITES sur New York, à vendre par
29 jan WHITE & CO.

AMUSEMENT RARE ET INTERESSANT.

LE DR. J. COULT a l'honneur d'informer les Dames et les Messieurs de cette ville qu'il donnera une séance sur les effets de l'oxide nitreux ou gaz exhilarant, le Vendredi, Dimanche et Lundi au soir, janvier 30, décembre 1er. et 2d. à la Salle de Bal Américain, à l'encoignure des rues du Camp et Poydras.

L'ami du peuple de Montréal parle de cet amusement de la manière suivante:

"Le Dr. Coult qui naguère a diverti notre ville par les effets singuliers de son gaz nitreux, vient de revenir dans nos murs. Il se propose de donner encore quelques séances, à la sollicitation des amateurs et des curieux. Ce spectacle n'est pas sans un vif intérêt; c'est presque une étude de caractère, où souvent se découvrent les penchans et les impressions de ceux qui se soumettent à l'épreuve du gaz. L'espèce de folie momentanée que procure ce gaz, offre parfois des scènes aussi comiques que variées."

29 janv—4

A VENDRE.—Plusieurs MAISONS en briques dans la rue du Camp, donnant 10 pour cent d'intérêt. Plusieurs petites maisons dans la rue des Remparts et dans le faubourg Marigny. Une Maison dans la rue Royale. Plusieurs Terrains vacans dans différents endroits de la ville et des faubourg. Trois petites Maisons dans le faubourg Delord ou des Religieuses. Deux grands Terrains à bâtir dans la rue des Champs-Elysées, près du fleuve. Un grand Terrain à bâtir dans la rue du Canal.

26 janv ED. GOTTSCHALK, courtier.

EN DEMANDE.

ACTIONS de la Banque du Commerce; do. do. de l'Etat de la Louisiane; do. do. du Rail Road du Lac Pontchartrain.

26 janv ED. GOTTSCHALK, courtier.

CONSULTATIONS GRATUITES POUR TOUTES LES MALADIES—Tous les matins de 7 à 10 heures chez le Dr. Léger, rue Conti, no. 2, encoignure de la Levée. 27 janv

A VENDRE.

ACTIONS de Navigation; do. de la Presse d'en haut do. de do. d'en bas; do. des Architectes de 1838.

26 janv ED. GOTTSCHALK, courtier.

AVIS—Le soussigné partant pour France, a l'honneur de prévenir ses connaissances, qu'à dater du 8 février prochain, il vendra ses marchandises au prix coûtant.

Tous ces articles étant achetés aux encans, sont à très bon compte, et conviennent surtout aux petits marchands de la ville et de la campagne.

Si quelques marchands désiraient acquérir le tout, il pourrait prendre des arrangemens convenables.

Il prie en même temps les personnes qui lui doivent, de venir solder leurs comptes.

Jno. ARMANDO,

27 janv—4 rue St. Pierre, no 91, vis-à-vis la P. d'arm

Association du chemin-à-coulisses de la Nouvelle-Orléans à Nashville.

21 Janvier 1835.

LES souscripteurs à cette association, sont requis de venir payer le montant de leurs souscriptions respectivement, au soussigné, à la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans, le ou avant lundi, 2 février prochain.

Par ordre du comité,

22 janv R J PALFREY, secrétaire.

PAQUEBOT POUR CAMPTE.

Natchitoches, Alexandrie, et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur neuf, solide et bon marcheur PONTCHARTRAIN, cap. F. Walker, partira vendredi, 30 du courant, à midi. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, ou à

JONAS METOYER & CO.

29 jan—2 119, rue du Canal.

POUR TAMPICO.

Le beau brick, de construction de Baltimore, le CICERO capitaine Watts, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, entre les rues Bienville et de la Douane, ou à

HARRISON, BROWN & co.

28 janv rue Royale, no 117.

LANCIERS D'ORLEANS.

LA compagnie montera à cheval dimanche prochain, 1er février, à 8 heures et demie du matin, en grande tenue d'hiver, armement, équipement complet, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, place St. Antoine, face à la rue d'Orléans. L'appel se fera à 9 heures précises. On recommande la bonne tenue et d'être ponctuels.

Par ordre du capitaine,

28 janv MONDELLI, maréchal-des-logis chef.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves, Paroisse d'Orleans—vente par le régister des testaments, le mardi 3 mars prochain, à midi, j'exposerai en vente publique à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, les propriétés foncières ci-après décrites, pour compte de la succession de feu William H. Ireland, savoir:

1°. Un lot de terre situé dans la rue du Canal, entre les rues Dauphine et Bourgogne, ayant 25 pieds 8 pouces de face sur la rue du Canal sur 120 pieds de profondeur.

2°. Quatre lots contigus de terre situé dans l'ilet No. 6, borné par les rues Philippe, Canal, Remparts et de la Commune, désigné par les Nos. 70, 71, 81, et 82. Le 1er ayant 75 pieds de face sur la rue Philippe et 122 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 71, et 127 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare des lots Nos. 65 et 66 et d'une partie du lot No. 67, le second ayant 60 pieds de face sur la rue Philippe et 122 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 70, et 119 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 72. Le troisième ayant 60 pieds de face sur la rue des Remparts, 119 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 80, et 123 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 82. Et le quatrième ayant 60 pieds de face sur la rue des Remparts, 123 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 81, et 127 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare des lots Nos. 69, 68 et d'une partie du lot 67, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3°. Un certain lot de terre situé faubourg Lafayette, dans la paroisse Jefferson, désigné sous le No. 10; le dit lot de terre formant l'encoignure des rues Jackson et Brainard ayant mesure française, 277 pieds de face sur la première, sur 300 pieds 8 pouces et 4 ligne de face sur la dernière; et ayant 294 pieds 4 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 11 et 277 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare de l'autre moitié du dit lot.

Conditions de la vente, un cinquième comptant, et le surplus en quatre paiemens égaux, en un, deux, trois et quatre ans, en billets endossés à satisfaction, garantis par une hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, Rég des Testam

N. B. Les actes de ventes doivent être passés pardevant Hughes Pedesclaux Esq. not. pub., aux frais des acquéreurs.

16 janv

THE STATE OF LOUISIANA—Court of Probates,—Parish of Orleans. Sale by the Register of Wills On Tuesday the 3d day of March next, at noon, will be exposed for sale at the New Exchange Coffee House, at the corner of Chartres and St. Louis streets, the following described landed property, for account of the succession of the late Wm. H. Ireland, deceased, viz:

1. A lot of ground situated in Canal street, between Dauphine and Burgundy streets, measuring twenty five feet eight inches front on Canal st. by one hundred and twenty feet in depth.

2. Four contiguous lots of ground situate in the square No. 6, bounded by Philippa, Canal, Ramparts and Common streets, designated by the numbers 70, 71, 81, and 82; the first measuring 75 feet front on Philippa st, and 122 feet 10 inches in depth on the line which separates it from lot No. 71, and 127 feet 6 inches on the line which separates it from lots Nos. 65 and 66, and part of lot No. 67. The second measuring 60 feet front on Philippa st. and 122 feet 10 inches on the line which separates it from lot No. 70, and 119 feet on the line which separates it from lot No. 72. The third measuring 60 feet front on Ramparts street, 119 feet 6 inches on the line which separates it from lot No. 80, and 123 feet 6 inches on the line which separates it from lot No. 82; and the fourth measuring 60 feet front on Ramparts st, 123 feet 6 inches on the line which separates it from lot no. 81, and 127 feet 6 inches on the line which separates it from lots nos. 69, 68 and part of lot 67, together with all and singular the buildings and improvements thereon.

3. A certain lot of ground situate in the rear of the suburb Lafayette, in the parish of Jefferson, designated as no. 10; said lot forming the corner of Jackson and Brainard street, measuring, French measure, 277 feet on the former by 300 feet 8 inches and 4 lines front on the latter; and measuring 294 feet 4 inches and 6 lines on the line which separates it from lot no. 11, and 277 feet 2 inches on the line which separates it from the other moiety of said lot.

Terms of sale—One-fifth cash, and the remainder in four equal instalments, at one, two, three, and four years, for approved endorsed notes, secured by special mortgage.—By order of the Court.

W F C DUPLESSIS, Register of Wills.

N B. The acts of sale to be passed before Hugh Pedesclaux, Esq, notary public, at the expense of the purchasers. jan 16

100 PIASTRES DE RECOMPENSE.

CETTE récompense sera donnée à celui qui pourra convaincre en justice la personne, annonçant ma mort dans un article communiqué à l'éditeur de l'Abeille, lequel a paru dans la feuille du 26 courant.

THOMAS MILVIHILL.

P. S—Il informe ses amis et le public, qu'il continue à exercer ses mêmes occupations, au no 245, rue du Camp.

Les papiers de N York sont priés de donner une insertion à cet avis.

29 janv—2

TRAITES sur Londres, Paris et N. York, à vendre par TH. NICOLET & co.

28 janv rue Bienville, no 26.

LES personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de feue Mde J. Baylé sont priées de présenter leurs comptes dans les dix jours suivants, à son exécuteur testamentaire.

26 janv—10 A MILTENBERGER.

Vente de chevaux, mulets, etc, à l'amiable.

Il sera offert en vente par le soussigné jusqu'au 7 février prochain; mais s'ils n'ont pas été vendus à cette époque, ils seront offerts en vente publique par M. Guillotte, savoir: 4 chevaux et 1 mulet; 3 charrettes et harnais et 1 dray à porter de l'eau.

Conditions: à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Aussi à vendre à l'amiable: vieux fer, sable de rivière, et chaux à rendre. S'adresser au no 85, rue Julia, entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, etc.

23 janv L A LEMOYNE.

CONSULTATIONS GRATIS
ON ALL DISEASES.

EVERY morning from 7 to 10 o'clock at Dr. Leger's, No 2, Conti street, corner of Levee street. 27—tf

A LOUER.

Une maison en briques à 3 étages, très commode pour une grande famille, située dans la rue Royale, entre les rues Dumaine et Ste. Anne; cette maison a un balcon en fer donnant sur la rue, 4 chambres à coucher à cheminée, une salle à manger, et un grand salon. On peut la livrer immédiatement.

S'adresser en la dite maison, ou à Brux à la Douena.

24 janv—2

LE soussigné vient de recevoir par le navire Austerlitz du Havre, cinq cents damejeannes de France, qu'il offre à vendre à un prix modéré.

24 janv M. L. G. SASSINOT.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1835.

L'ELECTION annuelle des douze directeurs de cette banque, aura lieu en la maison de la Banque, le lundi 9 de février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.

24 janv— RICHARD RELF, caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane,

Nouvelle-Orléans, 6 janv 1835.

CONFORMEMENT à la section 13 de la charte, les actionnaires sont prévenus qu'une élection de six directeurs doit avoir lieu, et qu'ils devront servir depuis le second lundi de février prochain, jusqu'au second lundi de février 1836. L'élection aura lieu à la banque, le 9 de février prochain, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 2 heures de l'après-midi. Par ordre de la direction,

7 janv J B PERRAULT, caissier.

VENTE A L'AMIABLE.

L'ameublement d'une maison à trois étages et composée de neuf chambres; dont 6 sont louées en garni; d'un magasin, cuisine, cave et chambre à domestiques. Cette maison convient parfaitement pour tenir pension, et louer en garni; on donnera le détail de l'inventaire du mobilier aux personnes qui désireront en faire l'acquisition et on leur fera connaître les avantages qu'offre le vendeur.

S'adresser à M. Bendit, facteur d'instrumens, rue Royale, entre Orléans et Ste-Anne, No. 213, maison de la fabrique.

12 janv—6,2ps

CIGARRES—75,000 cigarres supérieurs de la Havane et Trabucos, en débarquement du brick Phoenix et à vendre par

WILLIAM G HEWES & co,

3 janv rue de Chartres, no 13.

Théâtre d'Orléans.

Jeudi, 29 janvier 1835.

LE MACON,

Opéra en trois actes, par MM. Scribe et Delavigne.

Le spectacle sera terminé par

LA CHANOINESSE,

Vaudeville en un acte, par MM. Scribe et François Cornu.

Exhibition.

D'UNE galerie de cent tableaux originaux par les maîtres les plus éminents, parmi lesquels se trouve le célèbre tableau de Vénus de Titiano, de la galerie de Orando, apporté d'Europe dernièrement, et qui a paru dans les Etats-Unis, avec le plus grand succès.

Aux arcades de M. Banks. L'entrée est dans la rue Natchez.

Prix d'entrée 50 cents, enfants 25 cents.

☞ Ces tableaux sont offerts à vendre à l'amiable.

23 janv—30

BELLE MENAGERIE DE GREEN ET BAILY.

DANS laquelle se trouve réunis un grand nombre d'animaux les PLUS RARES et les plus CURIEUX qui aient jamais paru dans cette ville. Elle est établie dans la nouvelle maison construite à cet effet, à l'encoignure des rues du Camp et Poydras.

HEURES D'EXHIBITION.

Depuis 10 du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi.
Depuis 2 heures de l'après midi jusqu'à 5.
Depuis 6 heures jusqu'à 10 heures du soir.

PRIX D'ENTREE.............50 cents
Enfans et domestiques..............25 do

L'entrée pour les gens de couleur est du côté ouest de la Ménagerie—nul argent ne sera reçu à la porte, on devra se procurer des billets d'entrée au bureau, rue Poydras. Billets d'abonnement à vendre. Les chevaux de cet établissement sont aussi à vendre. 13 janv—30

EXHIBITION.

Dans la grande salle de M. Stevenson, rue du Camp, vis-à-vis le théâtre américain,

DES deux grands portraits représentant la tentation D'ADAM & D'EVE,

et leur expulsion du Paradis, peint par Dubufe.

Ces superbes tableaux, peints pour Charles X, et exposés à Londres et dans les Etats Unis, ont été admirés et vantés par plus de 120,000 amateurs. Ils unissent la beauté sublime décrite par Milton, aux charmes de la puissance et de la vérité. Ceux qui les voient ne peuvent manquer de les apprécier et d'en garder à jamais le souvenir.

Entrée .... 50 cents.

La salle est ouverte tous les jours, dimanche excepté, depuis 9 heures jusqu'à 9 du soir, et elle est brillamment illuminée. 6 janv—2m

THEATRE DE M. SAUBERT.

MR. SAUBERT a l'honneur de prévenir le public, que ses représentations sont toujours fixés à quatre par semaine, savoir: Dimanche, Lundi, Mercredi et Vendredi; mais pour des réparations faites à la salle pour la commodité des spectateurs, demain Mercredi, 28 janvier, il n'y aura pas de représention.

VENDREDI PROCHAIN,

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE,

LE VOYAGE DE LA LIBERTE,

Dédié à la Grande Nation Américaine.

27 janv

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI PROCHAIN, 30 JANVIER 1835.

Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée.—Les cavaliers, $1,50.

Les dames ne seront admises qu'avec un billet délivré par l'administration.

Toute personne sera tenue de faire voir son billet ou sa contremarque à la première porte au portier chargé de les reconnaître. Les billets seront délivrés le jour du bal, depuis midi jusqu'à trois heures et depuis quatre et demie jusqu'au soir.

Tous les masques seront tenus de se démasquer en entrant pour se faire connaître. Nul ne pourra entrer au bal avec des armes. 20 janv

DROGUES ET MEDECINES—Reçu par les derniers arrivages, et à vendre par les soussignés:—1500 lv. Gomme Arabique, choisie et en sorte; 1500 lv. Crême de Tartre, très blanche et très fine; 4000 lv. Sel de Glauber, très beau, en boîtes de 18 à 30 livres; 6 caisses Encens en grain; 50 lv. Essence de Canelle; 40 lv. do. d'Anis; 50 lv. do Romarin; 30 do. de Lavende; 20 onces do. de Roses.

AUSSI:—Divers Bois de Teinture, et divers articles pour la peinture. Ils offrent à leur Pharmacie, un bon assortiment de Drogues très fraîches, qu'ils renouvellent constamment. (23 janv.) P. CUSACHS & Co.

BAS—16 caisse de 50 douz chacune, de bas de femmes blancs, bleus, bleu-mêlés et demi-bas pour hommes, en débarquement du navire Orion, venant de Hambourg, à vendre par WHITE & co.

23 janv rue de la Douane, no 20.

AVIS AU PUBLIC. Je préviens par le présent que mon fils aîné, Bni. Campanel, ne travaillant plus chez moi, il ne doit lui être fait aucun crédit, aucune avance, ni livraison d'objets ou de marchandises pour mon compte, attendu que je n'en serai pas responsable.

23 janv—2 BMI. CAMPANEL, père.

CAFE.—300 Sacs de Café de Rio et de la Havane, à vendre par Wm. G. HEWES & co.

28 janv Rue du Camp, no. 47.

Eau-de-Vie d'Espagne.

470 BARILS Eau-de-Vie blanche et excellente, ayant droit aux drawback, à vendre par Wm. G. HEWES & co.

18 janv Rue du Camp, no. 47

VIN DE MADERE, 1ère QUALITE—Les soussignés sont ici agents de MM. O. Howard, Marsh & Co., de Madère, et ont constamment en magasin un assortiment des meilleurs vins, en barriques et en bouteilles. Ils ont une partie de vin reçue par le " Lion," qui a fait un voyage aux Grandes Indes.

28 janv LAMBETH & THOMPSON.

BANDAGES PATENTES POUR HERNIES.

LES succès sans pareils obtenus par cet instrument célèbre peuvent être cités aux personnes qui voudront bien s'adresser à M. ROBERT SEMPLE, qui s'était fixé à la Nouvelle Orléans d'une manière permanente, s'est établi dans le faubourg Ste. Marie, du côté du sud de la rue St. Joseph, à quelques portes de la rue de la Levée. Il garantit la guérison dans tous les cas.

28 janv—3

AVIS—Il a été perdu par les soussignés, un certificat de 9 actions de la Banque de Cité, sous le no. 500, daté du 24 août 1833. Ce certificat avait été envoyé de New York, ici, dans le mois de septembre 1834, dans une lettre qui n'est jamais parvenue. Arrêt ayant été mis sur le dit certificat, il ne peut être d'aucune utilité. La personne qui pourrait l'avoir en sa possession, soit à New-York, ici, ou dans toute ville intermédiaire, est priée de l'envoyer.

DURAND & UZURAU.

12 janv—1m, 6s rue de Chartres, no 67.

Magasin des nouveautés de Paris,

En gros et en détail.

LE soussigné, rue de Chartres, No. 174, encoignure Jefferson, 35, vient de recevoir de Paris par la voie de New-York, un bel assortiment de cols en satin pour bal; et autres différents goûts, des bas de soie différente couleurs, bretelles de gomme montée en argent et vermeil, assortiment de cannes en jonc, épées fortes, cannes à lances &c.

Fleurs artificielles pour coiffure de bal, ainsi que pour mariée, dernier genre.

Parfumeries suivies dans les meilleurs cosmétique et aussi frais que possible.

Pour dames, touffes à l'anglaise indéfrisables, et autres coiffures, perruques toute araie de chair. perruques de dame araies de chair, long cheveux, ditto à la ninon, battles dit fausses queues, toute longueur.

Perruques pour homme, metalique toupet ditto et à crochet, peignes d'écaille et en buffle de toute façon, brosseries finés de toute genre &c.

Allant en France ce printems il vendra au prix le plus modéré. Il prie les personnes qui sont à la campagne et qui ont contracté des engagements pour des apprentis en coiffure de ne plus retarder à envoyer leurs sujets, s'ils ont quelques réclamations à lui faire pour le finis d'apprentissage. 16 janv GAULHIAC.

INSTRUMENS DE MUSIQUE.

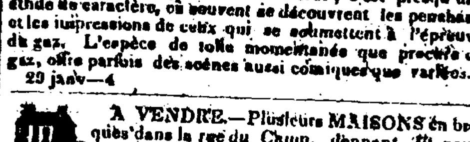

J. FORSTER, arrivant de Londres, a l'honneur de prévenir le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il manufacture et répare tous les instrumens de musique généralement quelconque; il espère que le patronage qu'il reçut l'année passée des habitans de cette ville, lui sera continué, promettant de faire tous ses efforts pour le mériter de plus en plus.

Il répare les pianos, harpes, guitares, violons, violoncelles et toute espèce d'instrumens à vent.

N. B. Il accorde les pianos par contrats pour la saison et s'engage à se transporter partout jusqu'à 20 milles de la cité. Conditions—Pour la ville, pour accorder, régler et mettre des cordes autant que le besoin l'exigera, dix piastres payables d'avance; et pour la campagne le prix sera réglé à proportion de la distance. Il offre à vendre un très-joli piano de 6 octaves, de dixième mains, Il achète et vend des pianos de seconde main, à commission. Son adresse rue Poydras No. 61, entre les rues Magasin et Camp. 10 jan

PHARMACIE DE J. MICHINARD.

ENCOIGNURE GIROD ET TCHOUPITOULAS.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il a ouvert sa pharmacie à l'endroit ci-dessus désigné, où il tient comme par le passé, des médicamens simples et composés; il tient également toute espèce de médicamens patentés et tout ce qui concerne la peinture. 14 jan

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

(Pour clore un compte et sans réserve)

VENDREDI, 30 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, No. 50, un grand assortiment de marchandises anglaises, consistant en

3 caisses Linon uni et rayé,
2 do Mousseline do do.
2 do do à moustiquaire.
12 do Toile d'Irlande, pièces entières.
6 do do do do do demies.
6 do Long lawns.
1 do Mouchoirs batiste fil.
2 do Coutil fil blanc, superfin.
3 do Toile à drap.
3 do do do écrue.
2 do Serviettes et Nappes, ouvrées et damassées.
1 balle Ginga à matelas.
2 do Morlaix.
5 malles Mouchoirs Madras.
6 caisses Ginghams de goût.

Et quantité d'autres articles. Conditions, à la vente.

29 janvier

PAR TRICOU & CANONGE ET DOMINGON.

IL sera vendu le lundi, 2 février 1835, à 10 heures, au magasin, rue de la Nouvelle Levée, faubourg Ste. Marie.

Une quantité de marchandises sèches, vitrières, comptoire, etc. abandonnées par Che. Stroll à ses créanciers. Conditions: comptant. 29 janv

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu, aujourd'hui, jeudi 29 du courant, à 11 heures les

Marchandises

suivantes, à 4 mois de crédit: savoir:

2 caisses toile à essuie-mains.
3 do toile damassée pour linge de table.
2 do canil de fil.
5 do toile à mouchoirs.
12 do toile d'Irlande.
7 do do do en demi-pièces.
2 do toile à draps en fil.
15 do toiles peintes et indiennes.
2 do guinghams noirs, &c. &c.

29 janv

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

JEUDI, 29 du courant, à 10 heures du matin, à leur encan, sans limites, il sera vendu, robes, plumes d'autruche, soie, schalls, longs schalls mérinos, 2 caisses riche chintz, hermanis, toiles grises, rubans de satin, &c.

29 janv

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession d'Eugénie Jolly.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la N. Orléans, daté du 26 janvier 1835, il sera vendu, jeudi, 5 mars 1835, à la Bourse, encoignure Chartres et St-Louis, à midi, les esclaves ci-après, appartenant à la succession d'Eugénie Jolly, décédé, savoir: les négresses ELIZA et ELLEN. Conditions: comptant. Les actes de vente seront passés en l'étude de Joseph Cuvellier, notaire, aux frais des acquéreurs. 29 janv

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le jeudi, 29 courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, la négresse nommée Jene, âgée de 18 ans, depuis 4 ans dans le pays et tout-à-fait acclimatée, elle parle français et anglais, est bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, garantie exempte des maladies et des vices prescrits par la loi, excepté qu'elle s'est absentée une fois pendant quelques jours, mais est rentrée de bonne volonté. Conditions: moitié au comptant et moitié à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque, jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant Julius Mossy, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 28 janv

PAR P. A. GUILLOTTE

Il sera vendu vendredi, 30 janvier, à 10 heures du matin, à l'écurie du sieur Daniel, rue de la Commune,

SIX MULETS AMERICAINS,

et 5 ou 6 chevaux, ainsi que 5 ou 6 ponys, parfaitement dressés à la voiture.

Conditions—Au-dessus de $100 comptant, au-dessus, à 90 jours en billet endossé à satisfaction du propriétaire.

27 janv—4

PAR P. A. GUILLOTTE.

PAR ordre de la Cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,

Il sera vendu en vente publique, au plus haut et dernier enchérisseur, rue des Magasins, No. 222, le mardi 3 février prochain, à 11 heures du matin, 14 MULES et 3 CHEVAUX, délivrés par Edward McHugh à ses créanciers.

Conditions de la vente: toutes sommes au-dessous de $100 comptant; les sommes de 100 piastres et au-dessus, à 90 jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction des syndics provisoires, et aucune des propriétés ci-dessus ne sera délivrée avant que les conditions de la vente ne soient remplies. 23 jan—10

PAR A. GUILLOTTE.

James Roach contre ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, lundi, 2 février 1835, à la place ordinaire, au haut de la rue Conti, sur la Levée, par P. A. Guillotte, encanteur, trois chevaux, trois charrettes et deux drays, délivrés par J. Roach à ses créanciers. Conditions—comptant.

22 janv—10

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu le vendredi, 20 février, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, daté 12 janvier 1835, la propriété suivante appartenant à la succession de Joseph Dugay, décédé, savoir:

Un Terrain situé à l'encoignure des rues Bourbon et Hôpital, ayant 61 pieds 7 pouces sur la rue Bourbon, et 93 pieds 9 pouces sur la rue de l'Hôpital (mesure anglaise) y compris les bâtisses, construites sur ledit terrain.

Conditions: $2500 payable le 18 mai prochain, et la balance crédit de 6, 12 et 18 mois à partir du 18 mai. Le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la propriété, et divisé en sommes convenables au vendeur. 17 janv

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SUCCESSION de feu Nathaniel Emerson—Il sera vendu en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, le jeudi 29 du courant, à 4 heures de l'après midi, au magasin ci-devant occupé par le défunt, no 30, rue Gravier; 189 caisses vin, excellent et ayant droit au drawback; 45 milliers cigares; 45 barils porc; 530 rames papier à enveloppe, et un comptoir. Conditions—comptant.

20 janv

HABITATION A VENDRE.

LE soussigné offre à vendre à des termes avantageux, une habitation située à la paroisse Ascension, sur la rive droite du fleuve, à huit milles au dessus de Donaldsonville, établie en sucrerie, avec une sucrerie en briques et moulin en fer horizontal, et de quoi planter $100 arpens de cannes. Elle a environ 16 arpens de face, lignes parallèles, et 60 arpens de profondeur et appartenant ci devant à L. Landry.

Pour les termes et conditions, s'adresser au soussigné à Donaldsonville.—Le 10 janvier 1835.

16 janv—2ps, 1m N. LANDRY.

LE DOCTEUR CHARLES J. S. WILSON informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il s'est fixé à la Nouvelle-Orléans d'une manière permanente, dans l'intention d'y professer dans toutes les branches de la médecine. Il espère par son assiduité et ses talens mériter l'approbation des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Il prévient les personnes qui ne le connaissent pas, qu'il a fait ses études en médecine, à Dublin.

Il fera des visites en ville et à la campagne.

Il sera visible chez lui, rue de Chartres, no 8, (la maison dernièrement occupée par le Dr Cook, depuis 9 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, pendant la nuit chez Mde. Fox, rue de Chartres, no 147. 17 janv—1m

Etablissement de Manteaux de Marbre.

HENRY HUNT & CO., ont le plaisir d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, qu'ils ont ouvert un magasin d'entrepôt au No. 30, rue de la Douane, où ils reçoivent de leur établissement à New-York, par le navire Arkansas, un superbe assortiment de Manteaux de cheminées, grillages, &c. Ils ont intention d'avoir constamment en vente un assortiment général de leur espèce d'article relatifs à leur profession, et ils espèrent par la beauté de ces objets et la manière dont ils sont travaillés, mériter l'encouragement du public. Ils ont à vendre du Platre de Paris, des Marbres de tombes, carreaux de marbre, devants de cheminées en marbre, ainsi que des grillages en fer double, de Russie, et idem en cuivre. Ils ont à leur service des ouvriers compétents pour leur entreprise. Ils gravent des inscriptions dans le dernier goût, et ils exécutent des monumens de tous genres, avec promptitude et goût. 22 janv

ENSEIGNEMENT—M. J Fryer annonce respectueusement à ses amis et au public qu'il donne des leçons d'anglais, de latin et de grec, et qu'il enseigne la géographie, y compris l'usage des globes, et les mathématiques. Il se transportera aux écoles et dans les maisons particulières.

Sa demeure est rue Royale no 160, encoignure Toulouse. 7 janv—2m, 3ps

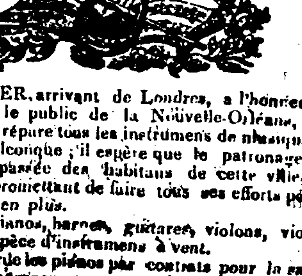

BARRAUD, coiffeur a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'établir son magasin, encoignure des rues Royale et Dumaine, et qu'il vient de recevoir de Paris, un joli assortiment de PARFUMERIES, fleurs pour coiffures, cheveux de toute espèce, ditto, etc.

Il donne des leçons de coiffure à des prix modérés, et espère par son zèle mériter la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder.

100 Boucauts en débarquement, à vendre par

16 janv F. H. PETITPAIN, [illegible] Chartres & Toulouse.